

SYNDICAT MIXTE D'ETUDE ET DE GESTION
DE LA RESSOURCE EN EAU DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

COMITE SYNDICAL
REUNION DU 18 MAI 2022
Date de la convocation : 12/05/2022

Sous la présidence de Madame Célia MONSEIGNE, Présidente

Etaient présents :

- *Mmes DROUHOUT, GOT, MONSEIGNE et SEJOURNET pour le Département Gironde ;*
- *Mme CASSOU-SCHOTTE et M. GHESQUIERE pour Bordeaux Métropole ;*
- *MM. CLEMENT, DURAND et GAY pour le troisième collège.*

Participaient en visio-conférence :

- *M. GARRIGUES pour Bordeaux Métropole,*
- *M. ARRIGONI pour le troisième collège.*

Avaient donné pouvoir :

- *Mme GUINAUDIE à Mme MONSEIGNE pour le Département Gironde,*
- *M. CHAUSSET à M. GHESQUIERE pour Bordeaux Métropole.*

Absents non représentés :

- *M. DARQUEST pour le troisième collège,*
- *Mme MILLIER pour Bordeaux Métropole.*

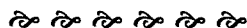
Treize délégués sur quinze sont présents, participent en visioconférence ou sont représentés, le comité peut délibérer valablement.

M. GHESQUIERE est secrétaire de séance.

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

25 MAI 2022

Bureau du Courrier



DELIBERATION N° 5
FEUILLE DE ROUTE EPTB POUR LE COMITE DE BASSIN ADOUR-GARONNE

Le 15 septembre 2021, le Comité de bassin Adour Garonne a :

- adopté une "stratégie de retour à l'équilibre pour la gestion quantitative de la ressource en eau",
- décidé de s'appuyer sur les Etablissements publics territoriaux de bassin (EPTB) pour sa déclinaison opérationnelle.

Il a été ainsi demandé aux EPTB (courrier 8 novembre 2021 et réunion du 5 janvier 2022) d'élaborer pour le mois de juin prochain une "feuille de route" déclinant sur le territoire de chaque EPTB les 5 axes constitutifs de la stratégie de retour à l'équilibre suivants :

- mise en place de démarches d'atteinte de l'équilibre quantitatif ;
- engagement de programmes d'économie d'eau et d'efficacité des usages ;
- sécurisation des prélèvements agricoles et facilitation de la gestion collective de l'irrigation ;
- réduction des périodes de crise ;
- sécurisation du soutien d'étiage sur le long terme.

Cette démarche vise en priorité les déséquilibres liés à la pression exercée par l'agriculture sur la ressource (avec, entre autres objectifs, la sécurisation des prélèvements agricoles et la sécurisation du soutien d'étiage) et peut donc apparaître inadaptée au cas particulier des nappes profondes de Gironde.

Toutefois, le défi de la gestion quantitative est l'enjeu principal de la gestion des nappes profondes et la démarche peut être adaptée aux spécificités de ces ressources et des usages à

l'origine des désordres ayant justifié l'élaboration du SAGE Nappes profondes (l'AEP en l'occurrence).

Les premières orientations que nous avons validées en séance le 10 février dernier ont fait l'objet d'échanges, le 14 avril dernier, avec les autres EPTB et organismes assimilés du bassin et l'Agence de l'eau.

Notre réunion sera l'occasion de préciser le contenu de la feuille de route relative aux nappes profondes de Gironde de manière à ce que nous soyons en mesure de faire part de nos propositions à l'Agence pour une présentation au Comité de bassin lors de sa prochaine réunion.

Il vous sera bien entendu demandé de vous prononcer sur les propositions qui seront formulées et de m'autoriser à finaliser notre proposition de feuille de route.

Je vous laisse le soin de bien vouloir en délibérer.



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés participant au vote (13 pour, 0 contre, 0 abstention), le Comité Syndical :

- valide les adaptations, principes et orientations qui lui ont été présentés en séance pour l'élaboration de la feuille de route déclinant, sur le périmètre d'intervention du SMEGREG en tant qu'EPTB des Nappes profondes de Gironde, les cinq axes constitutifs de la stratégie de retour à l'équilibre attendue par le Comité de bassin Adour Garonne ;
- autorise la Présidente à finaliser le contenu de cette feuille de route dans le respect de ces adaptations, principes et orientations.

Fait et délibéré à Bordeaux, le 18 mai 2022

La Présidente

Célia MONSEIGNE